

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014



DELIBERATION N° 3

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 septembre 2014

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. CRAVEIRO- DOS- SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C. MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Objet :
Avenant n°1
au marché des
transports collectifs
scolaires et hors
scolaires

Excusée : Aude LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO)

Secrétaire de séance : UA DEL PRADO

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose au Conseil que, conformément au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, la Commune de Boucau a mis en œuvre, à compter de la rentrée de l'année scolaire 2014/2015, la semaine scolaire sur quatre jours et demi, ainsi qu'un projet éducatif territorial, validé par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur l'Inspecteur Académique des Pyrénées-Atlantiques et la caisse d'Allocations familiales.

Elle indique que la semaine scolaire sur quatre jours et demi implique un transport scolaire supplémentaire, le mercredi. Soit 36 « ramassages scolaires » supplémentaires, selon les prix unitaires indiqués dans le marché initial.

De plus, il est nécessaire d'organiser un transport scolaire spécifique, selon un autre circuit, pour les élèves se rendant au centre de loisirs, le mercredi midi. Soit 36 « ramassages scolaires CSL » à 108,77 € HT/U.

Le prix unitaire du « ramassage scolaire » s'élève donc à 492,77 € HT. au lieu de 384,00 € HT.

Le coût annuel supplémentaire du « ramassage scolaire » s'élève alors à 17 739,72 € HT soit 19 513,69 € TTC.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Par ailleurs, le projet éducatif territorial mis en place comprend de nombreuses activités dont celle de l'initiation au judo, pour les élèves de l'école Paul Langevin (les mardis) et de l'école Jean Abbadie (les vendredis). Cette activité nécessite un transport des élèves au dojo du complexe de Piquessary.

Le prix unitaire du transport « NAP Dojo » s'élève à 72 € HT/U.

Le coût annuel supplémentaire s'élève alors à 5 184,00 € HT soit 5 702,40 € TTC.

Elle précise que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 septembre 2014 et a validé le montant de l'avenant n°1 : + 22 923,72 € HT, soit + 25 225,99 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claire ORDONNES,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 03 septembre 2014,

. **approuve** l'avenant n°1 d'un montant de + 22 923,72 € HT, soit + 25 225,99 € TTC.

. **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30 septembre 2014

Le Maire,

